

N° 02

Séance du 14 septembre 2021

OBJET :

**MARCHÉ DE  
TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT  
DE VOIRIE  
GRANDE RUE  
FRANCHE  
ET RUE DE  
BELLEVUE  
SUR LA COMMUNE  
DE SURY-LE-  
COMTAL**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-20210914\_CC\_D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents excusés** : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

**Secrétaire de séance** : GUIOTTO Alféo

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière de voirie,

Considérant le besoin de réaliser des travaux d'aménagement de voirie grande rue Franche et rue de Bellevue sur la commune de Sury-le-Comtal, une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée.

Les travaux consistent au réaménagement d'une voirie avec réfection de chaussée et création de ralentisseurs, de trottoirs conformes aux normes d'accessibilité, de stationnements perméables, d'espaces verts et de marquages cyclables. Le niveau général de la rue se raccordera aux seuils des bâtiments.

Cette consultation est passée en groupement de commande entre la commune de Sury-le-Comtal et Loire Forez agglomération.

Les prestations sont réparties de la manière suivante entre les 2 collectivités :

- Commune de Sury-le-Comtal : travaux sur la rue de Bellevue : aménagement de trottoirs en enrobé sablé, d'une placette en sable traité, réalisation d'espaces verts et de fosses d'arbres, reprise de la voirie avec calibrage, modification d'un ouvrage d'assainissement, dépose de panneaux de signalisation.

- Loire Forez agglomération : travaux sur la Grande rue Franche : aménagement de trottoirs en enrobé sablé et en béton désactivé, de stationnements en pavé de ville, d'un plateau surélevé en enrobé grenailé, reprise de la voirie avec calibrage, aménagement d'un parking en sable traité, réalisation d'espaces verts, modification de grilles et avaloirs, dépose de signalétique.

Les critères de jugement des offres, validés par la commission d'appel d'offres, sont le prix des prestations (60 %) et la valeur technique (40 %).

Cette consultation comporte une clause d'insertion sociale à hauteur de 210 heures.

Le délai d'exécution est de 20 semaines (4 semaines de préparation et 16 semaines de travaux).

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 3 septembre 2021.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer ce marché avec la société mieux-disante COLAS FRANCE agence TPCF et pour un montant de 286 029.05 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer ce marché avec la société mieux-disante COLAS FRANCE agence TPCF et pour un montant de 286 029.05 € HT ;
- autorise le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 septembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*